

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 20 mai 2020

Cabinet du directeur général & communication

Contact : Service presse

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr

 @ARS_ARA_SANTE



Moustique tigre :

La lutte contre la prolifération du moustique tigre est l'affaire de tous.

Alors qu'Auvergne-Rhône-Alpes est la 3^e région de France métropolitaine la plus touchée par les arboviroses avec 3 fois plus de signalements pour ces maladies transmises par le moustique tigre déclarées entre 2018 et 2019 et la survenue de premiers cas autochtones l'été dernier, l'ARS rappelle que chacun doit participer à la lutte contre ce nuisible, potentiel vecteur de maladies graves.

LE MOUSTIQUE TIGRE, PARTICULIÈREMENT NUISIBLE

Aedes albopictus, dit « moustique tigre », est originaire d'Asie du Sud-Est et se distingue par sa coloration contrastée noire et blanche. De très petite taille, il pique principalement à l'extérieur des habitations, pendant la journée, avec un pic d'agressivité à la levée du jour et au crépuscule. Le moustique tigre est le vecteur potentiel des maladies de la dengue, du chikungunya et du Zika, dites « arboviroses ». Il ne transmet ces maladies que lorsqu'il est lui-même contaminé. Ce moustique se développe dans des gîtes artificiels où stagne l'eau, comme les coupelles des pots de fleurs, les pneus usagés, les encombrants, les jeux d'enfants, les récupérateurs d'eau de pluie, les terrasses sur plots, les gouttières... Il n'a besoin que de petites quantités d'eau pour se développer.

Le moustique tigre, est présent en Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2012. Son implantation dans chaque département est progressive. Il est désormais qualifié comme « **implanté et actif** », dans **l'Ain, l'Ardèche, la Drôme, l'Isère, la Loire, le Puy-de-Dôme, le Rhône, la Savoie, et, depuis l'année dernière, en Haute Savoie.**

Les départements de **l'Allier, du Cantal et de la Haute-Loire** restent à ce jour, peu impactés par la présence du moustique tigre. Une vigilance est toutefois nécessaire.

La surveillance du moustique tigre repose sur 3 axes :

- **une surveillance entomologique** (c'est-à-dire des populations de moustiques) dans les zones où le moustique est présent ou susceptible de s'implanter. Il s'agit de détecter la présence du moustique tigre afin d'agir le plus précocement possible pour ralentir la progression de son implantation géographique, par l'installation notamment de pièges pondoirs ;
- **une surveillance des cas humains d'arboviroses** (maladies transmises par le moustique tigre) basée sur la déclaration des cas suspects ou confirmés de dengue, de chikungunya et de Zika, par les médecins ou les biologistes ;
- **une sensibilisation des voyageurs et personnes** résidant dans les zones où le moustique est présent et actif.

IMPLANTATION DU MOUSTIQUE TIGRE :

Ain
Ardèche
Drôme
Isère
Loire
Puy-de-Dôme
Rhône
Savoie
Haute-Savoie

MOUSTIQUE TIGRE NON DETECTE

Allier
Cantal
Haute-Loire

BILAN DE LA SURVEILLANCE 2019

MOUSTIQUE TIGRE
ET COVID-19

D'après les connaissances actuelles, le nouveau coronavirus ne peut pas être transmis par les piqûres de moustiques. (OMS)

Augmentation de 50% du nombre de signalements pour suspicions d'arboviroses

Au cours de la période de surveillance de l'été 2019, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a reçu **178 signalements pour des suspicions de cas d'arboviroses**, dans le cadre du dispositif de signalement accéléré (sans attendre la confirmation biologique, sur les bases des symptômes présentés par les personnes et leur histoire évoquant notamment des voyages).

Le nombre d'arboviroses biologiquement confirmés a été multiplié par 3

Parmi ces signalements, **93 cas de dengue, 10 cas de chikungunya et 1 cas de Zika** ont été biologiquement confirmés. **2 cas de transmission autochtone** de dengue ont également été recensés dans la région en 2019, à Caluire-et-Cuire dans le Rhône.

Ces signalements ont donné lieu à **125 investigations entomologiques** à proximité des lieux fréquentés par ces cas et à la mise en œuvre de **16 traitements adulticides** (destruction des moustiques adultes), effectués dans l'Ain, la Drôme, l'Isère et le Rhône.

QUEL EST LE RÔLE DE L'ARS ET DE SES PARTENAIRES ?

Avec la publication de nouveaux textes réglementaires en 2019, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes a désormais pour rôle de définir les mesures de surveillance épidémiologique, entomologique et de lutte anti-vectorielle.

- La **surveillance entomologique** est confiée à l'**Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD)**, opérateur de l'ARS désigné par un marché public. Elle repose sur l'installation et le suivi d'un **réseau de pièges pondoirs** dans chaque département. De façon prioritaire, ils sont installés dans les sites sensibles et les sites à risque d'importation, mais très ponctuellement au regard de l'importance des secteurs dans lesquels le moustique est susceptible d'être présent. C'est pourquoi la surveillance de l'extension de l'aire d'implantation du moustique et de sa densification **repose également fortement sur les signalements citoyens via le site www.signalement-moustique.fr**.

- Lorsque l'EIRAD identifie la présence de moustiques tigres, elle met alors en place des **actions de lutte contre son implantation** comme la **destruction des gîtes larvaires ou leur traitement lorsqu'ils ne peuvent être éliminés** (traitements anti-larvaires). L'ARS informe le préfet, le conseil départemental et les maires des communes concernées de la détection de moustique tigre sur leur territoire.

- La **surveillance épidémiologique** donne lieu à la réalisation d'une enquête, en lien avec la **Cellule régionale de Santé publique France**, après réception des signalements de cas confirmés de chikungunya, dengue et Zika. L'Agence peut alors être amenée à solliciter l'EIRAD, pour réaliser des prospections dans le voisinage immédiat des lieux de résidence et fréquentés par les patients, dans l'objectif de rechercher la présence éventuelle du moustique tigre et prendre les mesures de contrôle adaptées (**lutte anti-vectorielle**).

L'ARS Auvergne-Rhône-Alpes assure la **sensibilisation et l'information des professionnels de santé** sur la présence du moustique tigre dans la région et sur les modalités de signalement à l'ARS des cas confirmés de dengue, chikungunya ou Zika.

L'Agence a également développé **des outils d'information** à l'attention du grand public et des personnels des collectivités chargées de l'entretien des espaces extérieurs afin que chacun mette en œuvre **les bonnes pratiques de destruction des gîtes larvaires** pour limiter l'extension de l'aire d'implantation du moustique tigre et, dans les zones où il est déjà présent, pour limiter sa nuisance.

Les communes et les conseils départementaux, quant à eux, restent chargés d'une compétence historique (loi de 1964) de lutte contre les moustiques et leurs nuisances, c'est à dire la gêne

L'ensemble de la population peut participer à la surveillance de cette espèce : si vous pensez avoir trouvé un moustique tigre, vous pouvez le signaler sur le portail officiel du ministère de la santé, dédié : www.signalement-moustique.fr

ATTENTION : vigilance-moustiques.com n'est pas un site officiel.

occasionnée par les moustiques en général, et les moustiques tigres en particulier (nombreuses piqûres, démangeaisons,).

DES GESTES SIMPLES QUE CHACUN PEUT APPLIQUER POUR ÉVITER LA PROLIFÉRATION

La lutte contre le moustique se fait principalement dans votre jardin.

Le moustique tigre vit dans un périmètre de 150 mètres autour des gîtes larvaires. Ainsi un moustique tigre qui pique une personne est majoritairement né dans la propriété de cette personne ou dans son voisinage.

Il revient donc à chacun d'agir, en adoptant un comportement de gestes simples et peu contraignants. Chacun doit participer à la lutte contre la prolifération de ce nuisible.

Quand vous êtes chez vous, prenez le temps d'observer les insectes qui s'y trouvent en essayant de détecter les moustiques tigres, et mettez en œuvre les moyens permettant de limiter leur prolifération : **videz les coupelles, nettoyez les gouttières, couvrez les réservoirs d'eau, empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage**, etc.

Pourquoi ne pas organiser une chasse au trésor « le moustique tigre » avec vos enfants pour trouver ces insectes et envoyer leurs photos sur le site www.signalement-moustique.fr qui vous indiquera si le spécimen est bien un moustique tigre ?

De nombreuses espèces de moustiques coexistent, il peut parfois arriver de les confondre, voici ses caractéristiques :

- Il est tout petit : environ 5mm, soit plus petit que le globe terrestre de la pièce de 1 centime, ailes et trompe comprises
- Il a des rayures noires et blanches sur le corps et les pattes
- Il vit et pique le jour
- Sa piqûre est douloureuse.



PARTICIPEZ À LA SURVEILLANCE DU MOUSTIQUE TIGRE

Limiter la prolifération du moustique, c'est l'affaire de tous !

**VOUS PENSEZ AVOIR VU UN MOUSTIQUE TIGRE
SIGNALÉZ SA PRÉSENCE SUR :
www.signalement-moustique.fr**

- IL EST TRÈS PETIT 5 MM
- IL EST RAYÉ NOIR ET BLANC
- IL PIQUE DURANT LA JOURNÉE
- SA PIQÛRE EST DOULOUREUSE

- Pour plus d'informations : [Consultez le site internet de l'ARS](http://www.signalement-moustique.fr)

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le moustique tigre n'aime pas voyager : il vit dans un rayon de 150 m ! **Le moustique qui vous pique est né sur votre extérieur ou dans votre quartier.**

Pour pondre ses œufs, le moustique tigre n'a besoin que d'une petite quantité d'eau : un bouchon à l'envers lui suffit... **Alors faisons la chasse aux eaux stagnantes !**

Le moustique tigre fait l'objet d'une surveillance renforcée car il peut, dans certaines conditions très particulières, transmettre **les virus de la Dengue, du Chikungunya ou du Zika** (s'il a piqué un malade revenant d'une zone où sévissent ces maladies).

LIMITER LA PROLIFÉRATION DU MOUSTIQUE

- Éliminez les endroits où l'eau peut stagner...** coupelles des pots de fleurs, pneus usagés, pieds de parasol, encombrants, jeux d'enfants... Pensez aussi à entretenir les sépultures dans les cimetières, lieux propices au développement des moustiques.
- Vérifiez le bon écoulement des eaux de pluie** et des eaux usées (gouttières, rigoles...).
- Couvrez les réservoirs d'eau**, bidons d'eau, citernes, bassins avec un voile ou un simple tissu.

Empêchez la stagnation d'eau dans les piscines hors d'usage.

Chaque femelle moustique tigre pond environ 200 œufs, même dans de petites quantités d'eau. C'est là qu'il faut agir...

PARTOUT, SUPPRIMEZ LES EAUX STAGNANTES !

Plus d'informations sur le site de l'ARS : www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr

Signaler la présence d'un moustique tigre : www.signalement-moustique.fr

ARS
Agence Régionale de Santé
Auvergne-Rhône-Alpes

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE